



## **Livret A à 0,5 % : le hold-up du siècle ! Comment les banques et le gouvernement vont spolier l'épargne populaire d'1 milliard d'euros ?**

*Bruno LE MAIRE vient d'annoncer sa décision de baisser le taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée (LA, LDD) de 25 points de base à 0,5 % par an et le taux du LEP (livret d'épargne populaire) abaissé à 1 %, alors que le taux d'inflation vient d'être évalué par l'INSEE à 1,5 % (1,2 % hors tabac). S'appuyant sur la recommandation du gouverneur de la Banque de France, relais fidèle des intérêts des banques commerciales, qui n'est attentif qu'à la situation des marchés de taux (EONIA) et sur l'approbation du Directeur général de la CDC, protectrice de l'épargne populaire, qui joue ici « l'idiot utile » du gouvernement, en justifiant abusivement cette baisse de rémunération par un intérêt hypothétique pour le logement social. La réalité est plus triviale : l'encours d'épargne populaire dépassant les 400 milliards d'euros, c'est bien 1 milliard d'euros qui va être volé aux épargnants populaires au profit unique des banques et de l'Etat.*

### **Quelques chiffres :**

Fin 2019, l'encours global d'épargne populaire réglementée (LA +LDD+LEP) détenu par plus de 55 millions d'habitants, approchait les 440 milliards d'euros (285 sur le LA, 110 sur le LDD, 42 sur le LEP), soit moins de 9 % de la totalité de l'épargne des ménages.

La baisse envisagée du taux d'intérêt (-0,25 sur LA/LDD et le LEP) représentera donc **une diminution globale de près d'1,2 milliards d'euros de la rémunération de cette épargne** populaire. Si l'on ajoute à cette baisse nominale, la prise en compte du taux d'inflation sur ces deux dernières années (supérieur à 1 % en 2019 ; 1,5 % projeté en 2020), c'est en termes réels, **une perte de près de 4 milliards d'euros dont vont pâtir les détenteurs de livrets d'épargne.**

### **A qui va profiter la baisse du taux du livret A ?**

**-En tout cas, pas au logement social,** contrairement à ce qu'annoncent abusivement Bruno LE MAIRE et Eric LOMBARD, DG de la Caisse des dépôts. Pourquoi ?

S'il est vrai que depuis plus de 120 ans, l'épargne populaire centralisée et protégée par la Caisse des dépôts a financé la construction de près de 70 % du parc de logement sociaux HLM par la voie de prêts de long terme, il est totalement faux et abusif de dire que les 320 millions d'euros d'économie générés par cette baisse de taux du livret A vont permettre la construction de 17 000 logements sociaux supplémentaires contrairement à ce que prétend Bruno LE MAIRE. S'il est vrai que les prêts au logement social accordés par la CDC sur les fonds d'épargne sont indexés sur les taux du Livret A, il faut ajouter que ces prêts réglementés sont

d'une « maturité » extrêmement longue, supérieure à 40 ans et que les variations de taux sont donc largement compensées par les augmentations de loyer dans le parc social. Il n'en est pas de même de l'effet des récentes mesures de baisse d'APL initiées par le gouvernement qui ont lourdement grevé de plusieurs milliards d'euros les ressources des organismes de logements sociaux et donc leur capacité de construction. A telle enseigne que le volume de prêts au logement social a baissé de 20 % en 2018, alors que pourtant déjà, le taux du L.A avait été abaissé à 0,75 % !

## **Un cadeau de 500 millions d'euros aux banques privées.**

En fait, les premières bénéficiaires de la baisse du taux du livret A sont les banques commerciales. En effet, depuis 2009, celles-ci sont autorisées à conserver en dépôts et sans réelles obligations d'intérêt général, plus de 40 % de l'encours d'épargne réglementée, soit 182 milliards d'euros en 2018 dont 22 milliards de LEP. Sur la base de cet encours, la baisse programmée des taux du LA et du LEP va donc rapporter 500 millions d'euros aux banques qui ne seront bien sûr pas répercutés en baisse des tarifications bancaires mais iront rémunérer leurs actionnaires.

## **500 millions d'euros pour Bercy !**

Le deuxième bénéficiaire de cette mesure n'est autre que l'Etat lui-même : en effet, le fonds d'épargne de la CDC qui centralise et gère 60 % de la totalité de l'encours d'épargne réglementée (environ 260 milliards d'euros) va voir mécaniquement son résultat progresser du fait de cette baisse de taux. En dehors de l'encours des prêts réglementés, le solde des actifs de ce fonds (87 milliards en 2018) est majoritairement constitué de titres de taux mais aussi d'actions et de fonds d'investissements à hauteur de 15 % (dont des investissements dans des industries fossiles !). Or, au titre de la rémunération de la garantie qu'il apporte à l'épargne populaire, le budget de l'Etat prélève annuellement la totalité du résultat produit par le fonds d'épargne : entre 500 millions et un milliard d'euros ces dernières années !

## **La mort programmée du livret A !**

Il est ainsi démontré que cette mesure gouvernementale de baisse du taux du livret A n'a d'autres bénéficiaires réels que les banques et le budget de l'Etat, ce qui est d'ailleurs contraire à la finalité profonde du livret A qui est de protéger les efforts d'épargne et de prévoyance des « classes laborieuses », de l'avidité de l'Etat et des marchés. A plus long terme, et à l'écoute des discours récurrents et ultralibéraux venus de l'Elysée et de Bercy et de leurs affidés de LREM, on peut se demander si l'objectif ultime de cette mesure n'est pas de mettre en cause la pérennité du livret A lui-même et de son rôle centenaire dans le financement du logement social pour ouvrir celui-ci aux marchés, dans un vaste élan de marchandisation et de financiarisation.

**POUR SAUVER LE LIVRET A, EXIGEONS SA REMUNERATION AU NIVEAU DE  
L'INFLATION ET SON ORIENTATION TOTALE DANS LE FINANCEMENT DU  
LOGEMENT SOCIAL ET D'INVESTISSEMENTS D'UTILITE SOCIALE ET  
ECOLOGIQUE !**

Paris, le 16 janvier 2019

Contact : Jean-Philippe GASPAROTTO. Tel :06.07.94.11.20